



MOBILITÉS

ERASMUS+



1. [Les différentes mobilités possibles](#)
2. [Les financements](#)
3. [Avant la mobilité](#)
4. [Pendant la mobilité](#)
5. [Après la mobilité](#)
6. [Partenaires de l'Esä](#)

1. Les différentes mobilités possibles

- **Mobilité d'études** : à partir de la 2^{ème} année d'études (entre 2 mois et 1 an à destination d'un établissement d'enseignement supérieur titulaire de la Charte Erasmus+ situé dans un des pays participants)
- **Mobilité de stage** : dès la 1^{ère} année d'études (entre 2 mois et 1 an à destination d'une structure d'accueil (entreprise, musée, galerie d'art, ...) située dans un des pays participants)
- **Mobilité combinée** : possibilité d'inclure une période de stage à la mobilité d'études (supervision du stage par l'établissement d'accueil dans lequel s'effectue la mobilité d'études)
- **Mobilité hybride** : combinaison d'activités d'apprentissage virtuelles/en ligne et d'activités d'apprentissage physiques. La mobilité hybride est donc une combinaison d'une mobilité physique et d'une activité virtuelle avant, pendant ou après la mobilité physique. Cette mobilité peut s'appliquer aux mobilités de stage. La durée minimum de présence physique sera alors de 5 jours et maximum 30 jours, mais devra comporter impérativement une composante virtuelle. Seule la période passée dans le pays d'accueil est financée.

Un an de mobilité maximum pour études et/ou stage par cycle d'études.

La mobilité est intégrée dans le cursus universitaire, l'établissement d'origine prend en compte la validation des crédits (ECTS) pour l'obtention du diplôme français. Tous les crédits sont acquis et validés par le learning agreement sauf les crédits pour le bilan que l'Esä se réserve d'attribuer au retour de l'étudiant.



2. Les financements

- Pas de frais d'inscription à régler dans l'établissement d'accueil mais à régler comme d'habitude dans l'établissement d'origine.
- Vous continuez à percevoir votre bourse française + la bourse Erasmus qui varie en fonction du pays d'accueil + éventuellement la bourse Mermoz (attribuée selon le quotient familial) + le soutien à l'inclusion si l'un des 9 critères est respecté.
- 70% de la bourse Erasmus est versée avant le départ, (80% pour la bourse Mermoz), le reste au retour de l'étudiant si les termes du contrat de mobilité ont été respectés.

	Pays de destination	Mobilité d'études / MOIS	Mobilité de stage / MOIS
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	370 €	520 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	320 €	470 €
G3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	270 €	420 €

Le « soutien par l'inclusion » : 250€/mois en plus si l'un des 9 critères suivants est respecté et justifié :
(Pour les mobilités courtes, le montant additionnel s'élève à 150€ pour une activité d'une durée de 15 à 30 jours et de 100€ pour une mobilité de 5 à 14 jours).

Critères pour les personnes	Justificatifs
1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <i>ou</i> attestation de maladie longue durée <i>ou</i> carte invalidité, etc.
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville Politique de la ville Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr) et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse.
5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)	Notification d'attribution de bourse.
6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)	Notification d'attribution de bourse.
7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial
8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Attestation Pôle emploi
9. inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants : - dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ; - contrat de volontariat pour l'insertion ; - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes ; - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ; - Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).	Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine ou photocopie du contrat de volontariat ou attestation d'intégration au dispositif concerné.



3. Avant la mobilité

- **S'inscrire administrativement à l'Esä** : dans le cas où vous partez pour une année complète, vous devez impérativement être inscrit avant votre mobilité. Cela vous permettra de faire reconnaître les résultats obtenus dans l'établissement d'accueil ainsi que la période d'étude.
- **Procéder à la 1^{ère} prise de contact avec l'établissement partenaire** : prendre contact avec l'établissement d'accueil pour y préciser votre motivation, les dates de mobilités souhaitées, les cours envisagés, ...
(ATTENTION : les dates limites d'inscription pour une mobilité varient selon les établissements).
- **Déposer un dossier d'aide à la mobilité** (quel que soit votre situation financière)
- **Constituer votre contrat pédagogique** : compléter le « Learning Agreement » en ligne <https://www.learning-agreement.eu/>
- **Cours de langue** : vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre des cours de la langue d'enseignement ou bien celle du pays d'accueil sur la plateforme EU Academy (<https://academy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/community-overview.php?title=learn-a-new-language>)
- **Souscrire une couverture santé pour le séjour à l'étranger** (informations nécessaires sur le site [Service Public : santé, protection sociale à l'étranger](#))
- **Rechercher un logement** (dès que l'établissement d'accueil vous communique votre acceptation définitive, vous pouvez commencer à chercher un logement. Dans certains cas, les établissements partenaires proposent des solutions d'hébergement)
- **S'inscrire au consulat dont vous êtes ressortissant(e)** (informations disponibles sur le site [Service Public-inscription consulaire](#))
- **Solliciter un visa d'études** (étudiants non européens)



4. Pendant la mobilité

- **Faire signer l'attestation de présence** : dès votre arrivée dans l'établissement d'accueil, vous devez compléter, faire signer et tamponner l'**attestation de présence** par le bureau Erasmus+. Celle-ci indique le premier jour de votre mobilité.
- **Déclenchement du premier versement de la bourse** : le premier versement (70% du montant total) intervient lorsque votre dossier administratif de mobilité est complet :
 - lettre ou mail d'acceptation de l'établissement d'accueil
 - OLA (Online Learning Agreement) validé par l'Esä et l'établissement d'accueil
 - certificat de scolarité de l'Esä
- **Modifier le contrat pédagogique, si nécessaire**
 - **modifications** : parfois, les cours initialement choisis ne sont plus disponibles ou ne conviennent pas. Vous pouvez alors apporter des modifications à votre contrat pédagogique.
 - **validation** : vous devez impérativement faire valider ces nouveaux choix par votre coordinateur pédagogique de l'Esä. Une fois le contrat signé par toutes les parties, transmettez-nous ce document.
- **Faire signer l'attestation de fin de séjour** : avant votre départ, vous devez compléter, faire signer et tamponner l'attestation de fin de séjour par le bureau Erasmus+ de l'établissement d'accueil. Celle-ci nous permet de calculer la durée exacte de votre mobilité. Vous devez aussitôt nous la transmettre.



5. Après la mobilité

- **Obtenir un relevé de notes de l'établissement d'accueil** : le passage des examens pendant votre mobilité vous permet d'obtenir un relevé de notes de l'établissement d'accueil. S'il nous est adressé par courrier, les originaux vous sont remis et nous en conservons une copie. S'il vous est envoyé directement, vous devez nous transmettre une version scannée.
- **Obtenir un relevé de notes** : votre coordinateur pédagogique transmet la fiche de validation des résultats au coordinateur de votre année pour validation par le conseil pédagogique.
- **Soumettre le rapport pour la Commission européenne** : à votre retour de mobilité, la Commission européenne vous envoie un mail vous invitant à soumettre un rapport en ligne. D'une dizaine de minutes, ce rapport permet de faire un retour sur votre expérience de mobilité et consiste en des QCM et des réponses libres. (Attention, le courriel provient directement de leur plateforme. Le nom de l'expéditeur contient « @ec.europa.eu »).
- **Déclencher le solde de la bourse** : si une aide à la mobilité vous a été allouée, vous avez obtenu un premier versement au début de votre mobilité. Le solde vous est versé au retour de votre séjour d'études, une fois que votre dossier administratif de mobilité est complet :
 - attestation de fin de séjour
 - relevé de notes de l'établissement d'accueil
 - fiche de validation des résultats
 - rapport pour la Commission européenne

Attention, le montant de votre bourse est recalculé en fonction de la durée exacte de votre mobilité. Il se peut donc que le solde ne soit pas égal au montant initialement annoncé.



6. Partenaires de l'Esä

Allemagne : [Hochschule für Künste Braunschweig \(Brunswick\)](#)

Belgique : [École Supérieure des Arts Saint-Luc \(Liège\)](#)

[Hogeschool voor Wetenschap en Kunst Sint-Lucas \(Gent\)](#)

[Académie des Beaux-Arts de Tournai \(Tournai\)](#)

[ART2 \(Mons\)](#)

Espagne : [Escola d'Art i Superior de Disseny \(Barcelona\)](#)

[Escuela de Arte y Superior de Cerámica de Manises \(Valencia\)](#)

Grèce : [Aristotle University \(Thessaloniki\)](#)

[Athens School of Fine Arts \(Athens\)](#)

Italie : [Accademia di Belle Arti di Frosinone \(Frosinone\)](#)

[Accademia di Belle Arti di Sassari \(Sassari\)](#)

[Accademia di Belle Arti di Roma \(Rome\)](#)

[Accademia di Belle Arti di Palermo \(Palerme\)](#)

Norvège : [Trondheim Academy of Fine Arts \(Trondheim\)](#)

Pologne : [Académie des Beaux-Arts de Katowice \(Katowice\)](#)

[The Eugeniusz Geppert Academy of Art and Design \(Wroclaw\)](#)

Portugal : [Escola Superior Artistica do Porto \(Porto\)](#)

Turquie : [Université de Mersin \(Mersin\)](#)

